

**AVIS D'INTENTION DE RECTIFIER LE REGISTRE DES TITRES**

*Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 68*

Numéro d'identification  
de parcelle : NID

Partie affectée par la  
rectification proposée<sup>1</sup> : nom  
adresse

Rectification proposée du  
registre des titres : spécifier

Date-limite pour déposer  
une objection : \_\_\_\_\_

SACHEZ que je propose de rectifier le registre des titres relativement à la parcelle spécifiée de la manière spécifiée.

ET SACHEZ ÉGALEMENT que toute objection contre la rectification proposée devrait être formulée par écrit et déposée auprès de moi avant la date-limite spécifiée pour le dépôt de l'objection.

Date: \_\_\_\_\_

Le registrateur des titres de biens-fonds de la Circonscription du Nouveau-Brunswick

<sup>1</sup> Des cas multiples peuvent être indiqués.